



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Rennes, le 27 avril 2016

**Comité de pilotage départemental du Service public à l'Éducation Routière  
et au Permis de Conduire**

**Lundi 25 avril 2016 à Rennes**

Le comité de pilotage du Service public à l'Éducation Routière et au Permis de Conduire (SPERPC), présidé par le Secrétaire Général de la Préfecture s'est tenu lundi 25 avril en présence des représentants des usagers, auto-écoles, transporteurs, centres de formations, Inspecteurs du permis de conduire, services de l'État (DDTM, police, gendarmerie) pour une présentation du bilan 2015 et les perspectives 2016.

Le comité de pilotage a pu constater l'amélioration très sensible des conditions du passage du permis de conduire en Ille-et-Vilaine sur l'année 2015. Cette réussite est le fruit d'une mobilisation des acteurs du permis de conduire. Les premiers chiffres du 1<sup>er</sup> trimestre 2016 confirment la tendance positive observée.

**Des conditions favorables pour passer son permis de conduire en Ille-et-Vilaine**

Ainsi, malgré la hausse du nombre des demandeurs, le délai d'attente pour un candidat au permis est en moyenne de 45 jours (pour 105 jours en janvier 2014), soit l'un des taux les plus bas enregistré au plan national.

Cette situation, qui se confirme sur les premiers mois de l'année 2016, résulte notamment de la mise en œuvre des mesures gouvernementales décidées à l'été 2014 visant à rendre le permis de conduire plus simple et plus rapide, notamment en faveur la jeunesse. **Par ailleurs, les taux de réussite à l'examen des candidats, et pour toutes catégories de permis proposées, demeurent à un niveau supérieur à la moyenne nationale.**

**Mais de nombreuses places offertes sans candidats**

Il est ainsi constaté que, depuis plusieurs mois, **de nombreuses places offertes par l'administration ne trouvent pas de candidats.** En effet, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), en charge de l'activité du permis de conduire, déplore un taux plus important de places non honorées ainsi qu'un absentéisme des candidats le jour de l'examen dont la manque d'assiduité a été relevé par le comité. **Sur l'année 2015, cet absentéisme cumulé aux places perdues représente plus de 111 jours d'inactivité des Inspecteurs du permis de conduire en Ille-et-Vilaine.**

**La conduite accompagnée et la conduite supervisée peinent à se développer en Ille-et-Vilaine**

Bien que les dispositifs aient évolué ces dernières années pour en alléger les contraintes en termes de durée de la phase accompagnée et du nombre de kilomètres minimum à réaliser, **la conduite accompagnée (pour les mineurs) et la conduite supervisée (pour les majeurs) peinent à se développer dans notre département.** Cette situation est d'autant plus regrettable que ces dispositifs garantissent un taux de réussite certain dès le premier examen,

visent à une plus grande autonomie des candidats et une meilleure prise en considération des principes de sécurité routière.

La préfecture a rappelé à cette occasion la hausse continue **des infractions routières en Ille-et-Vilaine, en matière de non-respect du code de la route** (grand excès de vitesse, défaut de priorité) **et des conduites addictives** par l'usage croissant de l'alcool et les stupéfiants au volant.

#### **Simplifications et réduction des délais dans la délivrance des titres**

Un effort important a été mené **pour simplifier les modalités et réduire le délai de délivrance des titres**, malgré une hausse continue en 2016 des demandes, en particulier d'échanges de permis étrangers (+ 8%) et de permis internationaux (+15%).

**La Préfecture** tient à préciser néanmoins que plus de **1 450 titres de permis de conduire sont en attente de retrait par leurs titulaires**, parfois depuis plusieurs mois, ce qui représente un coût non négligeable en termes de stockage pour l'État.

#### **Les réformes se poursuivent en 2016 avec de nouvelles modalités pour le passage du permis théorique du permis ou code de la route**

- ❖ **La nouvelle banque de questions pour les épreuves du code de la route sera applicable au plan national dès le 02 mai 2016.** Elle intégrera 1 000 nouveaux visuels, répartis en 9 thèmes, conformément à la directive européenne 2006/126 du 20 décembre 2006. Ces nouveaux visuels témoignent du rajeunissement de l'épreuve afin d'inciter les candidats à comprendre et pas seulement à apprendre, pour éviter, demain, un accident de la route aux conséquences parfois tragiques : <http://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/La-nouvelle-epreuve-du-Code>
- ❖ **À compter du 01 juin prochain, l'État va confier à des opérateurs privés la gestion du passage du permis théorique (code).** Ces dispositions seront mises en œuvre au fur et à mesure que les opérateurs privés auront déployé des moyens suffisants et nécessaires pour chacun des départements.

Cependant, ces organismes **ne seront agréés par le ministère de l'intérieur que courant du mois de mai en fonction de leur capacité à répondre aux conditions fixées par les textes.** Aussi, il est fortement conseillé de ne souscrire aucun contrat sans préalablement avoir constaté l'effectivité de l'agrément ministériel. **La plus grande vigilance des centres de formation et des candidats au permis de conduire est attirée face aux propositions sur internet et les réseaux sociaux**, par certains organismes **NON encore agréés** par le Ministère de l'intérieur pour le passage de l'examen théorique au permis de conduire (dit communément le passage du code de la route).